

Compte Rendu du conseil municipal du 16 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize janvier à vingt heure et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Jean-Claude BLANC, Maire

Présents : Philippe BONIFAS, Mathieu FORMOSA, Thierry BONCOURRE, Claude MAZIERES, Arlette DARBAS, Patricia SISTAC, Serge DUPRAT

Absent/excusé : Eric ARAUJO, Stéphanie COULOMB

Pouvoirs : Stéphanie COULOMB a donné pouvoir à Mathieu FORMOSA

Secrétaire : Mathieu FORMOSA a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire souhaite les vœux à l'ensemble des personnes présentes dans la salle.

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 novembre 2018

Monsieur le Maire indique aux élus qu'une information a été envoyée et demande s'il existe des questions sur cette information.

Il faut savoir que le compte rendu doit être signé. Toutes remarques sur les comptes rendus seront à rédiger de manière manuscrite par le ou les élus concernés puis annexées au registre des comptes rendus. De plus, le vote du compte rendu n'est pas obligatoire. Seul la signature du compte rendu fait foi de présence.

La feuille de présence n'est pas obligatoire.

Monsieur le maire et Thierry BONCOURRE soulignent que le compte rendu et le procès verbal sont le même document.

Arlette DARBAS précise que ceux ne sont pas les mêmes documents. Le procès verbal est un document très détaillé où tous les faits et dires sont notés et le compte rendu est un relevé des décisions qui ont été prises. Si le procès verbal n'est pas signé, il doit être motivé.

Monsieur le maire souhaite connaître les remarques sur le compte rendu du 7 novembre 2018.
Pas de remarques à noter.

Monsieur le maire fait circuler le cahier de compte rendu afin que les élus les signent.

2 – Désignation d' un régisseur suppléant

Monsieur le maire souligne que le régisseur titulaire est Nathalie LOUBIERES ; Suite à la démission de Patrick SANDRE a son poste de régisseur suppléant, il est donc nécessaire de nommer un nouveau régisseur suppléant. Il sollicite le public à ce poste. Il explique que ce poste de régisseur suppléant consiste à remplacer le régisseur titulaire en cas d' arrêt sur une longue durée.

Monsieur le maire demande s'il existe des questions.

Arlette DARBAS demande si la personne est déjà nommée.

Serge DUPRAT affirme qu'il n'y a pas de personne déjà nommée.

Monsieur le maire redemande au public s'il y a une personne susceptible de prendre ce poste et que le travail est moindre.

Claude MAZIERES précise qu'il y a tout de même des responsabilités. S'il y a un dysfonctionnement financier alors les comptes seront demandés en premier aux régisseurs.

Monsieur le maire souligne que si le régisseur suppléant n'a pas « touché » aux comptes alors on ne lui demandera rien.

Claude MAZIERES affirme que si le régisseur suppléant n'a pas « touché » aux comptes, alors il ne sera pas consulté.

Personne du public n'est « candidat » à cette tâche

Serge DUPRAT souligne qu'un élu peut être désigné uniquement s'il n'a pas de délégation de signature

Thierry BONCOURRE propose Philippe BONIFAS ;

Philippe BONIFAS, n'ayant pas de délégation de signature peut être nommé.

Avec son accord, Philippe BONIFAS est désigné régisseur suppléant

Claude MAZIERES termine en précisant que cette désignation devra être validée par la trésorerie.

3 – Délibération sur l'ouverture de crédits pour l'acquisition de la porte du secrétariat

Le budget 2019 n'ayant pas été encore voté, il est nécessaire d'ouvrir les crédits pour mandater la facture de la porte du secrétariat.

Monsieur le maire demande s'il existe des questions. Pas de questions donc passage au vote.

A l'unanimité des membres présents

4 – Délibération sur les modalités de partage suite à la restitution de la compétence « travaux hydrauliques agricoles » (curage des fossés)

Monsieur le maire demande s'il existe des questions.

Claude MAZIERES s'interroge sur la sollicitation de la communauté des communes du tracto pelle.

Réponse de monsieur le maire qui confirme qu'il sera toujours possible de solliciter la Communauté de Communes (CCBA) pour le tracto pelle. Cette compétence ne concerne pas cette délibération.

Il rajoute qu'aujourd'hui si la commune a besoin du tracto pelle, elle pourra toujours en bénéficier mais il n'existe pas de subvention.

Cette compétence ressemble à la compétence pool routier qui n'est plus gérée par la communauté de communes.

Aujourd'hui hui, il sera possible de choisir directement la société pour les travaux de voirie sans bureau d'étude.

Arlette DARBAS s'interroge sur les raisons de décharge de cette compétence.

Monsieur le maire précise que la CCBA se décharge de certaines compétences et que l'état le transfère aux communes.

Thierry BONCOURRE précise que les curages de fossés concerne les parties agricoles et non les parties voirie.

Arlette DARBAS s'interroge sur les travaux des fossés tels que la Mouillonne...

Monsieur le maire répond que cela concerne les fossés-mère et non pas les petits fossés

Monsieur le maire passe au vote.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

5 – Délibération sur l'approbation des statuts de la CCBA

Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur la modification des statuts de la CCBA suite au retrait de la compétence « travaux hydrauliques agricoles »

Monsieur le maire demande s'il existe des questions et passe aux votes

Approuvé à l'unanimité des membres présents

6 – Délibération sur l'indemnité de conseil de la trésorière pour l'année 2018

Monsieur le maire informe de la demande de la trésorière concernant son indemnité de conseil d'un montant de 303,92 € brut.

1 ABSTENTION (Thierry BONCOURRE)

1 POUR (Jean-Claude BLANC)

7 CONTRE l'attribution de cette indemnité

7 – Réflexion sur l'organisation du carnaval avec la création d'une régie

Monsieur le maire informe que le comité des fêtes et l'association des crayonneurs n'organiseront pas le carnaval des écoles pour l'année 2019. Cette année, c'est au tour de Puydaniel et monsieur le maire souhaiterait qu'il y ait un repas. Il demande aux élus l'autorisation d'organiser le repas avec l'ouverture d'une régie afin de pouvoir procéder à l'encaissement des repas. Tous les bénéfices seront reversés au RPI.

Claude MAZIERES demande s'il est obligatoire de créer une régie

Monsieur le Maire affirme l'obligation de créer une régie car il y aura des encaissements.

La secrétaire de mairie précise que la régie existe mais un avenant sera rédigé pour la carnaval.

Arlette DARBAS s'interroge sur l'organisation du carnaval dans les autres villages les années

précédentes.

Monsieur le maire répond que les comités des fêtes de chaque village prenaient en charge le carnaval.

Claude MAZIERES s'interroge sur la non prise en charge du carnaval par le comité des fêtes

Monsieur Le maire répond que la présidente du comité des fêtes a répondu défavorablement à l'organisation de cette manifestation suite à la non attribution de la subvention pour l'année 2018.

Arlette DARBAS s'interroge sur la prise en charge de l'organisation festive autre que le repas.

Réponse de Monsieur le maire : les crayonneurs s'étaient proposés pour aider à l'organisation dans le village mais pas le repas. Il faut surtout des personnes pour la sécurité dans le village.

Monsieur le maire passe au vote l'organisation du carnaval et la création d'une régie pour cet événement

Approuvé à l'unanimité des membres présents

8 – Réflexion sur le prêt de la salle du 1^{er} étage de la mairie aux associations

Thierry BONCOURRE ne s'oppose pas à ce prêt mais souhaite que la salle des archives soit fermée à clés et se propose de fournir gratuitement les serrures.

Monsieur le maire souhaite établir un calendrier. La clés sera à récupérer à la mairie. On ne fera pas de double de clés à chaque association.

Monsieur le maire demande s'il existe des questions.

N'ayant pas de questions, monsieur le maire passe au vote.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

9 – Réflexion sur l'extinction de l'éclairage public la nuit

Monsieur le maire ne souhaite pas éteindre l'éclairage public car la commune commence à être équipé d'éclairage public qui baisse en intensité la nuit.

Thierry BONCOURRE est pour l'extinction de l'éclairage public la nuit surtout pour une question d'économies. Il souligne que, d'après les gendarmes, les cambriolages sont moins fréquents quand les lumières sont éteintes. En effet, les « voleurs » ont besoin d'une lampe pour s'éclairer et sont donc visibles.

Arlette DARBAS remarque ne pas avoir l'impression que la lumière baisse en intensité

Monsieur le maire répond qu'effectivement ce n'est pas visible mais la luminosité est de 30 %.

Philippe BONIFAS est CONTRE l'extinction de l'éclairage public. Il rappelle que lors d'une réunion, le SDEHG avait alerté sur l'extinction de l'éclairage public en cas de la responsabilité lors d'un accident. Il est possible de porter plainte car il n'y avait pas de lumière.

Serge DUPRAT est CONTRE l'extinction de l'éclairage public.

Arlette DARBAS souligne que c'est par mesure d'économies. Ce serait de l'ordre de 25 % ; ce qui n'est pas négligeable. Toutefois, il faut tenir compte des remarques du SDEHG ;

Thierry BONCOURRE propose qu'un essai soit réalisé sur une année. La commune de Beaumont sur lèze éteint son éclairage public. Il interrogera le maire en matière d'économies.

Claude MAZIERES remarque que la majorité des cambriolages de la commune ont eu lieu le jour. Mais pour la sécurité des personnes et notamment des jeunes qui circulent à pied, c'est mieux qu'il y ai la lumière mais en matière d'économie c'est bien aussi.

Mathieu FORMOSA propose d'installer des poteaux autonomes. Ils se rechargeraient le jour.

Monsieur le maire propose de faire une étude sur la route de marsoula.

Claude MAZIERES propose d'interroger le SDEHG les solutions d'économies ; Il propose de faire une étude pour la mise en place de LED ;

Une étude sera demandée au SDEHG pour faire des économies

10 – Compte rendu de l'avancement des dossiers

Passage rue de la poste vers l'impasse du Patit : **Serge DUPRAT** signale que la rédaction du courrier est en attente auprès du secrétariat.

11 – Informations du Maire

- **Monsieur le maire interpelle Claude MAZIERES** concernant le paiement du contrôle du podium qui n'a pas été réglé par le Comité des Fêtes. Il lui rappelle que lors d'une conversation, il lui avait dit être au courant de cette facture non réglée. Monsieur le maire communique à Claude MAZIERES, le courrier reçu en mairie. **Claude MAZIERES** précise qu'il s'occupe de regarder ce litige.

Demande reçu par mail de « Brouette et Cocotte » qui souhaite s'installer sur le village un mercredi sur deux. Il lui faut un point électrique avec un emplacement visible. Son activité est la restauration traditionnelle. Approuvé par le conseil un mercredi sur deux

- Un Camion à pizza souhaite s'installer un jour par semaine. Approuvé par le conseil mais pas d'installation le mercredi et jeudi.
- L'éclairage public Chemin de ferret et au tennis sont en cours d'étude
- Il est possible que les associations utilisent gratuitement l'ancien photocopieur situé dans l'accueil de la mairie. Seul le papier est demandé.
- **Accès à la fontaine DELBUC** : Le chantier d'insertion doit venir mais le chemin a été abîmé par le tracto pelle de la CCBA ; Si le temps s'y prête, il sera possible de s'y rendre prochainement afin de dégager l'arbre. **Monsieur le maire s'adresse à Claude**

MAZIERES en remarquant que le chemin a été abîmé avec le tracto pelle. **Claude MAZIERES** précise qu'il a juste accompagné mais n' a pas utilisé le tracto pelle. Le chantier d'insertion est venu car il était disponible ce jour là. Il précise que ce jour a été imposé et qu'il n'est pas responsable.

- **Pont de la salle des fêtes** : **Monsieur le maire donne la parole à Thierry BONCOURRE** ; Ce dernier propose de mettre en place des caillebotis en acier inoxydable. 2€ le kg soit un coût de 400 € HT environ. Le coût est deux fois moins cher que le bois.
* **Arlette DARBAS** demande la possibilité de refaire les escaliers en métal. **Thierry BONCOURRE** précise qu'il faudra prévoir une bonne assise avec des pieux et propose de se renseigner. Voter à l'unanimité pour acquérir les caillebotis

12 – **Questions diverses**

- **Thierry BONCOURRE** informe à l'assemblée l'événement survenu le 13 novembre 2018 : La secrétaire a reçu, en mairie, l'appel d'un habitant signalant un véhicule suspect proche du Lotissement Le Marsoula. Étant en mairie lors de cet appel, il s'est rendu sur place et une course poursuite s'est produit jusqu'à la commune de Mauressac. A son retour à la mairie, afin de recevoir les gendarmes, en traversant, à pied, la rue, un habitant du village et ancien ami, a tenté de l'écraser. Il informe qu'il n'a pas déposé plainte car c'est un ancien ami et qu'il n'y a, malheureusement, pas eu de témoins. Il a juste fait un signalement en gendarmerie. Il est révolté et dit « *tout ce que je fais pour la commune et qu'on essaie de me tuer, c'est lamentable. Tout cela car on raconte des propos diffamatoires et la justice va s'en occuper* ».
- **Claude MAZIERES** :
 - * 1 – Le cahier de doléances est clos. Il souhaite savoir s'il y aura une participation au grand débat. **Monsieur le maire** précise qu'il n'organisera pas réunion pour le grand débat mais donne l'autorisation à un conseiller ou adjoint d'en organiser une. Monsieur le maire pense que toutes ces réunions n'aboutiront pas. **Claude MAZIERES** tenait à poser cette question car des citoyens s'interrogent.
 - * 2/ Il souligne un gêne le jour de la préparation des vœux. Une personne extérieure au conseil municipal a aidé à cette préparation alors que la convocation concernait les élus. A l' occurrence cette personne ne faisait pas partie du conseil municipal. **Monsieur le Maire** informe que cette personne est venue car elle s'est proposée d'aider. Il rajoute que beaucoup d'élus n'ont pas répondu mise à part Arlette DARBAS ; **Claude MAZIERES** rajoute que cette personne est impolie car elle n'a pas dit « bonjour » mais il pense normal que les épouses d'élus viennent aider. **Thierry BONCOURRE** précise que cette personne s'est proposée de venir aider et qu'en aucun cas il lui a été demandé de venir. ; **Claude MAZIERES** dit avoir été surpris car ces démonstration de ce type ne devraient pas avoir lieu quand on fait confiance au conseil municipal. Il se dit « vexé » de voir cette personne que l'on ne connaît pas, venir aider . Il a pensé qu'une personne lui avait demandé de venir. Monsieur le maire précise que pour les prochaines manifestations de la municipalité, il refusera toute personne extérieur au conseil municipal. Monsieur le maire souligne, que maintenant, il refusera toutes personnes extérieures aux manifestations d'élus. **Philippe BONIFAS** note que pendant les vœux, des personnes extérieures au conseil municipal ont aidé ; **Claude MAZIERES** précise que si cette personne souhaite se faire connaître, elle peut le faire au moyen des associations. Il précise avoir été vevé et n'aurait pas été dérangé par la présence d'une épouse d'un élu où même d'un membre d'une association.

* 3/ La veille de la venue du Père Noël, il a été impossible d'ouvrir le local du comité des fêtes car une clés était cassée à l'intérieur. **Claude MAZIERES** précise que cet incident était le même que celui de l'armoire électrique à la salle des fêtes. Il a , toutefois, réussi à retirer la clés mais il constate que cet acte a été fait volontairement.

– **Arlette DARBAS :**

* Lors du dernier conseil municipal, il avait été évoqué la prise en charge par les assurances pour les dégâts des eaux concernant la famille FORMOSA. **Réponse de Monsieur le maire** qui rencontrera Monsieur Jean-Louis FOMOSA . Il rajoute qu'il doit également lui écrire pour le mettre en demeure de trouver une solution pour éviter qu cela se reproduise .

* La gazette a été envoyée pour relecture. Elle attend les éventuelles remarques

– **Patricia SISTAC :** Suite à l'élagage des branches sur la départementale 622, les branches sont été déposées dans le fossé. **Monsieur le maire** lui demande de contacter le Conseil Départemental

Séance levée à 21h30

BLANC Jean-Claude	Thierry BONCOURRE	Arlette DARBAS	Serge DUPRAT
Eric ARAUJO (absent)	Stéphanie COULOMB (Pouvoir à Mathieu FORMOSA)	Patricia SISTAC	Mathieu FORMOSA
Claude MAZIERES	Philippe BONIFAS		